



COMMUNE DE LORMAYE

Conseil Municipal du 4 octobre 2021

Convocation du : 28/09/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de LORMAYE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. THIROUIN Bertrand, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. THIROUIN Bertrand, Mme DAVOUST Sylvie, M. JOUVELIN Patrick, M. MAILLARD Patrick, Mme DALLOZ Sandrine, M. ROBERGE Cédric, M. MARTIN David, Mme GOUIN Nelly, Mme GRAND Pascale, M. BIDET Philippe, Mme SAINTOT Guylaine, M. DE BOISFOSSÉ Thibault, M. DUC Michel, Mme GEFFROY Sandrine et M. KWASNIESKI Jacky

Secrétaire de séance : Mme Pascale GRAND

Le compte rendu de la séance du 19/07/2021 est approuvé à l'unanimité.

I) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Tous les travaux de voirie prévus sur la commune cette année (bordures au carrefour des rues de Verdun, du Péage et Maurice Glédel / remplacement du poteau incendie, rue du Péage / avaloirs, rues du Chemin Neuf et Alexandre Goislard) sont presque terminés (seuls les raccords de goudronnage restent à effectuer). Les conseillers s'inquiètent toutefois de l'arête des bordures installées qu'ils jugent dangereuse et qu'il faudrait pouvoir arrondir ou adoucir. M. MAILLARD a constaté, quant à lui, que l'eau avait tendance à stagner : il conviendra donc de surveiller l'ampleur du phénomène et d'y remédier le cas échéant. Enfin, les conseillers s'interrogent sur la possibilité de contraindre les camions à se détourner et à accomplir leur giration au rond-point à COULOMBS.

M. le Maire présente au Conseil le dossier d'Avant-Projet Détaillé réalisé par le cabinet TANDEM ARCHITECTES pour la rénovation (principalement des travaux de couverture et d'isolation extérieure) de l'ancienne école. Il précise que deux options seront également proposées aux entreprises qui candidateront au moment de l'appel d'offres pour des interventions analogues sur les anciens préaux qui jouxtent de part et d'autre les salles de classe. Les conseillers valident ces premiers plans. Le projet devrait désormais rentrer dans une phase plus administrative : dépôt de l'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable) et appel d'offres.

II) FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

Afin d'organiser le goûter des anciens (prévu le jeudi 18 novembre prochain à partir de 15 h 00) et la distribution des colis de Noël (week-end des 18-19 décembre 2021), la commission d'action sociale de la commune se réunira ce lundi 11 octobre.

III) SYNDICAT ET COMMISSIONS

Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France - PEIDF (M. THIROUIN) : Une nouvelle maison médicale va bientôt ouvrir ses portes à Épernon. Pourtant, dans la lutte contre la désertification médicale, l'initiative montre ses limites puisque les professionnels de santé qui rejoindront cette structure le font aux dépens de celles déjà existantes dans les environs.

La communauté de communes va pleinement se saisir du volet Prévention des Inondations de la compétence GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en instituant une nouvelle taxe que supporteront tous les propriétaires fonciers. Celle-ci sera cependant reversée au SBV4R (Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières) dans la partie du territoire de la communauté de communes que chaperonne ce syndicat (dont LORMAYE). Des études vont être conduites pour décider du taux d'imposition le plus juste à appliquer.

Association de Jumelages de Nogent-le-Roi et communes partenaires (M. MARTIN) : Les données comptables et les rapports d'activité ont été diffusés. Après le violent coup d'arrêt imposé par la pandémie, l'association redémarre doucement.

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Senantes, Saint-Lucien, Coulombs, Lormaye (M. JOUVELIN) : Les effectifs (220 élèves) sont en baisse avec 44 élèves en moins depuis 3 ans et ce, malgré le maintien pour la commune de LORMAYE, d'une fréquentation autour de la cinquantaine d'élèves sur cette période. Une fermeture de classe semble ainsi malheureusement inévitable à la rentrée prochaine.

Les travaux du hall d'entrée sont terminés et une visite de l'ensemble des locaux à destination des nouveaux élus des communes devrait être organisée.

Un défibrillateur est en cours d'installation (le personnel doit encore être formé).

Concernant la déviation routière de Nogent-le-Roi, M. le Maire confie que les informations communiquées sont très contradictoires et qu'il est bien difficile de savoir où en est véritablement le projet.

Les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif, rue de Maintenon, ont pris du retard mais devraient très prochainement débiter à présent. M. ROBERT DE BOISFOSSÉ déplore le manque de communication sur les travaux à venir et s'interroge sur la possibilité pour la commune d'accompagner les riverains dans leurs démarches pour entreprendre les aménagements nécessaires en domaine privé. En l'espèce, la commune n'a pas la légitimité (compétence du syndicat) pour monter un tel dossier et un appel d'offres classique - avec une délégation de la maîtrise d'œuvre - ne semble même pas souhaitable (risque de conflit sur les procédés techniques retenus, les malfaçons / désistement d'un particulier,...). Un soutien à un groupement citoyen (pour la publicité du marché par exemple) paraît en revanche possible.

L'élargissement des places de parking existantes est aussi à étudier.

IV) QUESTIONS DIVERSES

M. JOUVELIN signale que le bloc de secours à la salle des fêtes est de nouveau opérationnel.

Mme GOUIN évoque la vitesse excessive des véhicules lorsque peu de voitures sont stationnées dans la rue de Vacheresses. Un contrôle sera sollicité auprès des services de gendarmerie.

Mme GEFFROY et M. ROBERT DE BOISFOSSÉ alertent sur le mauvais entretien de certaines berges le long de l'Eure.

M. KWASNIESKI liste les problèmes suivants :

- panneau sens interdit dégradé, rue de la Tour
- présence d'une tige non sécurisée au sol devant la pizzeria « La Comedia »
- profil du trottoir toujours dangereux, rue Alexandre Goislard
- plaque d'égout non réparée, rue du Péage
- sécurisation des abords de la benne à verres.

M. DUC note qu'une certaine forme de végétation envahit peu à peu la tour du Pilori en des endroits, de surcroît, difficilement accessibles.

Il fait remarquer, par ailleurs, que certaines personnes évacuent leurs résidus de tonte dans la rivière des Tanneurs au niveau du parking de la rue Alexandre Goislard.

Enfin, il se demande si le bar et la pizzeria ne pourraient pas être équipés de cendriers pour éviter que des mégots ne soient jetés sur la voie publique.

Mme GRAND ajoute que des tickets de jeu à gratter sont eux aussi régulièrement abandonnés sur la chaussée. Elle interpelle, en outre, sur les problèmes de stationnement autour de ces établissements et se demande si quelques ajustements ne pourraient pas être consentis pour la tranquillité du voisinage.

M. MARTIN déplore, pour sa part, les nombreuses déjections canines qui jonchent les trottoirs de la commune.

M. le Maire constate et regrette que ces manquements au civisme le plus élémentaire soient de plus en plus fréquents car ses moyens d'action restent, bien souvent, trop limités pour combattre la bêtise humaine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 h 40.